



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA
COMPAGNIE ILLIMITÉE POUR
L'ORGANISATION DE TROIS
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LES 18
ET 19 MARS 2022**

**DÉCISION N° DM-22-077
EN DATE DU 08 MARS 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Compagnie Illimitée, représentée par Monsieur Sébastien Plihon, dont le siège social est situé Chez le Grand Bleu, 36 avenue Marx Dormoy – 59 000 Lille – pour l'organisation de trois représentations du spectacle « Manque à l'appel » les 18 et 19 mars 2022, dont le prix de cession est fixé à 10 680,55 € (dix mille six cents quatre-vingt euros et cinquante-cinq centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Compagnie Illimitée, représentée par Monsieur Sébastien Plihon, dont le siège social est situé Chez le Grand Bleu, 36 avenue Marx Dormoy – 59 000 Lille – un contrat de cession pour l'organisation de trois représentations du spectacle « Manque à l'appel » les 18 et 19 mars 2022, dont le prix de cession est fixé à 10 680,55 € (dix mille six cent quatre-vingt euros et cinquante-cinq centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220308-lmc1H9411H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/03/2022
Date de Publication : 08/03/2022